

Point de Priorité pour la 62^e Session de l'Assemblée générale, Réforme de l'Organisation des Nations Unies

Au Sommet mondial de 2005, les chefs d'État et de gouvernement ont réaffirmé leur volonté de renforcer l'ONU afin qu'elle soit à la hauteur des nouveaux défis du XXI^e siècle. Depuis, des mesures importantes ont été prises, comme la création de la Commission de consolidation de la paix et du Conseil des droits de l'homme. Il reste cependant beaucoup à faire. Durant sa soixante-deuxième session, l'Assemblée générale poursuivra les efforts qu'elle a entrepris pour réformer la gestion du Secrétariat de l'ONU, renforcer la cohérence de l'action du système, revitaliser l'Assemblée générale et réformer le Conseil de sécurité.

Réforme de la gestion

Au Sommet mondial de 2005, les chefs d'État et de gouvernement ont reconnu qu'il importait d'améliorer la gestion de l'ONU et ont demandé qu'un certain nombre de mesures soient prises à cet effet. La réforme de la gestion doit permettre d'accroître l'efficacité et l'efficience du Secrétariat et de renforcer la responsabilisation, dans tous les domaines de travail de l'Organisation. Elle doit aussi permettre d'améliorer la gestion des ressources humaines, la gouvernance et le contrôle, les systèmes informatiques, les services d'achat et l'administration de la justice.

Un élément important des activités de réforme consistera à examiner tous les mandats ayant plus de cinq ans d'ancienneté définis par l'Assemblée générale et d'autres organes. Il s'agira de renforcer et d'actualiser le programme de travail de l'ONU. À la soixante-deuxième session, les États Membres continueront de travailler sur cette question.

Le Président de l'Assemblée générale organisera un débat thématique sur la réforme de la gestion afin de faire le point des progrès accomplis depuis 2005 et des nouvelles mesures qu'il faudrait prendre.

Cohérence de l'action du système des Nations Unies

En février 2006, s'appuyant sur le paragraphe 169 du Document final du Sommet mondial de 2005, le Secrétaire général a créé un Groupe de haut niveau sur la cohérence de l'action du système des Nations Unies dans les domaines du développement, de l'aide humanitaire et de la protection de l'environnement. Le Groupe, qui comprend 15 membres et est coprésidé par les Premiers Ministres du Pakistan, du Mozambique et de la Norvège, a réalisé une étude sur les activités opérationnelles des organismes des Nations Unies et examiné les mesures qui pourraient être prises pour renforcer les activités du système, mieux tirer parti des avantages comparatifs et réduire les doubles emplois entre organismes des Nations Unies.

Le Groupe a remis son rapport, intitulé « Unis dans l'action », au Secrétaire général, Kofi Annan, en novembre 2006. Le rapport comporte de nombreuses recommandations qui visent à consolider et à améliorer l'efficacité des organismes des Nations Unies. En avril 2007, le Secrétaire général, Ban Ki-moon, a publié une réponse aux recommandations du Groupe.

L'Assemblée générale a tenu des consultations sur les recommandations figurant dans le rapport du Groupe de haut niveau et dans celui du Secrétaire général. Les coprésidents qui ont dirigé les consultations ont présenté leur rapport sur les consultations au Président de l'Assemblée générale. Le 17 septembre 2007, l'Assemblée générale a décidé oralement que les consultations se poursuivraient durant sa soixante-deuxième session.

Revitalisation de l'Assemblée générale

Dans le Document final du Sommet mondial de 2005, les chefs d'État et de gouvernement ont réaffirmé que l'Assemblée générale occupait une place centrale en tant qu'instance représentative et principal organe délibérant chargé de fixer les orientations de l'Organisation, et qu'il lui incombait aussi de jouer son rôle dans l'établissement de normes et dans la codification du droit international. Au cours de ces 16 dernières années, l'Assemblée a pris diverses mesures pour renforcer son rôle et son autorité ainsi que ceux de son président. Un groupe de travail spécial sur la revitalisation de l'Assemblée générale doit être créé au cours de la soixante-deuxième session pour examiner la suite qui a été donnée aux résolutions sur la question et réfléchir aux nouvelles mesures qui pourraient être prises, sur la base des résolutions déjà adoptées, pour renforcer le rôle et l'autorité de l'Assemblée et la rendre plus efficace. Le groupe présentera un rapport à l'Assemblée.